



Syndicat
national de
l'environnement



Nos revendications !

Fier.e.s de nos mission, fort.e.s de nos compétences

Des techniciens pour un service public scientifique et technique réaffirmé

La FSU revendique un service public au plus près des usagers, et pour ce faire, la nécessité d'une expertise technique au sein de notre ministère avec des recrutements à la hauteur des besoins des services.

Le corps des TSDD a vocation à répondre à ces missions techniques. Cela exige des formations initiales et continues adaptées à nos spécialités répondant à l'évolution et la complexification de nos missions et permettant de développer notre professionnalisme. Cela nécessite de conserver un réseau d'écoles et de centres de formation dédiées, avec des moyens.

La question des passerelles entre les différentes spécialités se pose, et plus généralement entre différents corps de techniciens travaillant dans un même service (par exemple, une DDT), dès lors que les missions sont ouvertes à plusieurs de ces corps.

La FSU revendique d'offrir aux TSDD la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires au bon exercice de leurs nouvelles missions.

Des techniciens avec un vrai déroulement de carrière

En 2012, à la création du corps, le reclassement injuste des ex-CTPE et ex-CAM à équivalence de grade n'a toujours pas été rattrapé par une promotion au deuxième grade malgré l'engagement pris par l'administration de les faire passer au grade TSPDD en 5 ans.

La FSU revendique :

- un reclassement immédiat de tous les ex-CTPE et ex-CAM au grade de TSPDD et de tous les ex-CPTPE et ex-CAM 2e grade au grade de TSCDD (en tenant compte de la situation de chacun en 2012) avec droit à un déroulement de carrière dans leurs spécialités,
- l'accès au deuxième grade pour les promotions et l'examen professionnel,
- le remplacement de l'épreuve d'admissibilité du concours professionnel au grade de TSPDD et TSCDD par une vraie épreuve professionnelle,
- un plan de requalification spécifique dans le corps des IPTPE pour les TSCDD exerçant des missions de catégorie A,
- l'ouverture de plus de postes en catégorie A pour permettre un véritable déroulement de carrière des TSDD,
- la création d'un corps à deux grades, seul moyen pour un droit à un déroulement de carrière sur les deux grilles dans leurs spécialités.

La FSU refuse une gestion individualisée et élitiste fondée sur les évaluations individuelles alors que nos carrières s'inscrivent dans un cadre collectif lié aux réalités des services et des équipes de travail. Nous revendiquons la prise en compte de critères objectifs (ancienneté de service public, âge, durée de blocage au dernier échelon...) pour l'avancement.

Des techniciens reconnus par une bonne rémunération

La mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des corps techniques de nos ministères, annoncée au 1er janvier 2019, est repoussée d'un an.

Nous avons dénoncé dès l'origine les effets de ce régime indemnitaire, source d'individualisation accrue et de régression pour la majeure partie des fonctionnaires.

La FSU revendique que le RIFSEEP ne soit pas appliqué aux deux spécialités TG et EEI. Dans le cas contraire, nous exigeons que les ISS de l'année 2018 soient payées à l'ensemble des personnels techniques en 2019, comme il se doit, indépendamment de l'IFSE à valoir au titre de l'année 2019. Nous serons également attentifs au fait que l'IFSE soit bien calculée sur la base des ISS de 2019 pour tous les agents ayant été reçus à un concours ou ayant bénéficié d'une promotion, et non pas à prime constante.

La particularité de ce corps c'est que les TSDD de la spécialité NSMG sont déjà soumis au RIFSEEP. Nous revendiquons un RIFSEEP plus juste pour les TSDD NSMG, tenant compte de la spécificité de leurs métiers.

Nous dénonçons un CIA très individualisé, seule façon au MTES/MCT de percevoir un complément de prime en 2018 ! Nous revendiquons sa suppression et la revalorisation de l'IFSE.

Le gouvernement s'attaque aux CAP !

Le gouvernement a l'intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre à l'administration. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Le gouvernement souhaite aussi « alléger » les CHSCT dès 2019 sous le prétexte d'une simplification du dialogue social : les CT et CHSCT seraient fusionnés malgré une opposition unanime de tous les syndicats.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et soutenir les personnels vis-à-vis de leur hiérarchie.

Pour retrouver du pouvoir d'achat !

En 10 ans, plus de 10% de perte en pouvoir d'achat !...

La FSU n'accepte pas que les agents publics, qui constituent plus de 5 millions de salariés qui font vivre les services publics au quotidien, soient à ce point méprisés et que leur travail ne soit pas mieux reconnu.

Avec les autres organisations syndicales de la Fonction Publique, la FSU demande

- des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.